

Comment pouvez-vous suivre le paiement des factures?

Facturation - Comment pouvez-vous suivre le paiement des factures?

Dans le menu "Facturation" - "Factures", vous allez voir l'aperçu de toutes vos factures.

Au bout de chaque ligne, il y a une colonne "Impayé". Cette colonne représente le montant impayé (en rouge) ou le montant payé (en vert).

Lorsque vous cliquez sur ce nombre, vous allez avoir une fenêtre qui va s'ouvrir dans laquelle vous allez pouvoir suivre le paiement de la facture.

The screenshot displays a software interface for managing invoices. A modal window titled "Paiements Facture 2" is open, showing details for a payment of €183.01. A "Nouveau" button is highlighted with a red box and the number "2.". Below it, a sub-modal window titled "Nouveau" is open, allowing the user to add a new payment entry. The sub-modal contains fields for "Montant" (€183.01), "Payé le" (08-07-2019), "Payé par", "Mode de paiement" (Informex), and "Remarque". A red box with the number "3." highlights the floppy disk icon at the bottom of the sub-modal, which is used to save the entry. In the background, a table of invoices is visible, with columns for "Montant ttc", "Impayé", and "Comptabilité". The "Impayé" column shows various amounts, and the "Comptabilité" column shows "Non" for all entries.

Pour ajouter une opération, cliquez sur le bouton "Nouveau" en bas de la fenêtre. Vous allez recevoir une nouvelle fenêtre dans laquelle vous allez pouvoir ajouter le montant, la date, le mode de paiement ainsi qu'une remarque.

Cela s'ouvre par défaut avec le montant qui doit être payé ainsi que la date du jour actuel (vous pouvez bien sûr toujours modifier ces données). Une fois les données complétées, cliquez sur "Enregistrer" (icône de la disquette). La transaction est maintenant terminée.

Référence ID de l'article : #1160

Auteur : Christof Verhoeven

Page 1 / 2

(c) 2024 InSyPro <christof@insypro.com> | 2024-07-03 15:31

URL: <http://faq.insypro.com/index.php?action=artikel&cat=0&id=151&artlang=fr>

Dernière mise à jour : 2019-07-08 15:27